

Initiatives parlementaires

Cependant, d'autres Canadiens considèrent qu'il s'agit là de leur terre natale également; c'est le cas des Inuit, des Métis, des Terre-Neuviens et de gens d'autres régions du pays, notamment le Québec. Des Canadiens appartenant à tous ces groupes travaillent à Goose Bay. Certains y vivent depuis deux ou trois générations. Si la base était fermée, les maisons, les écoles et les entreprises que ces gens ont bâties et bâtissent, disparaîtraient et il en irait de même des emplois. Tout cela dans une province qui a le plus fort taux de chômage au Canada et le revenu par habitant le plus faible, où la principale industrie, le secteur de la pêche, est en crise et où il n'y a aucune solution évidente aux problèmes existants.

Les Innu ont des droits, tout comme les autres habitants du Labrador. Comment faut-il protéger les droits de tous les habitants du Labrador? Que doit-on faire pour s'assurer qu'ils vivent tous dans l'harmonie et que certains ne menacent pas ou ne déplacent pas d'autres?

Un processus qui jettera la lumière sur ce problème est en marche. Le BFEEE ou Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales a reçu l'Énoncé des incidences environnementales concernant les vols à basse altitude à la base de l'OTAN et tiendra des audiences publiques cet hiver.

À mon avis, nous devrions attendre le rapport du comité du BFEEE avant de nous prononcer pour ou contre les vols à basse altitude et le Centre d'entraînement tactique de l'OTAN, pour lequel celle-ci a annulé ses projets annoncés le 22 mai 1990. Cela mis à part, la situation demeure essentiellement la même, notamment en ce qui concerne l'importance des forces armées pour le mieux-être de la collectivité.

J'espère qu'on pourra trouver un terrain d'entente qui permettra à tous les habitants du Labrador de vivre dans l'harmonie. En commençant immédiatement à étudier les revendications territoriales des Innu et en les réglant rapidement, nous ferons un premier pas dans la bonne direction. Dans ce processus, nous devons faire en sorte que les activités militaires soient adaptées aux moyens d'existence des habitants des localités.

J'espère fermement que c'est possible.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, aujourd'hui le député de Trinity—Spadina présente trois propositions. Selon la première, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de mettre fin à tous les vols d'entraînement à basse altitude de l'OTAN et de NORAD au Canada. Conformément à la deuxième, nous devrions refuser l'implantation d'activités de l'OTAN, y compris le centre d'entraînement dont l'installation a déjà été prévue à Goose Bay. Selon la troisième, nous devrions employer les fonds affectés jusqu'ici à l'OTAN et à NORAD de façon à permettre à la population autochtone du Canada de reprendre la

maîtrise de ses terres et de ses moyens d'existence et à favoriser un développement durable pour l'ensemble des Canadiens.

Le libellé de la motion laisse entendre que le député ne saisit pas parfaitement le pourquoi des vols à basse altitude au Canada et qu'il ignore toutes les incidences sociales et économiques de ce qu'il propose vraiment. Ce manque de compréhension n'a rien d'étonnant étant donné la grande campagne de désinformation qui existe concernant les vols à basse altitude en général et, en particulier, à Goose Bay.

Je crains que bon nombre de Canadiens bien intentionnés ne partagent le manque de compréhension du député. Je prends donc avec plaisir cette occasion de clarifier la question.

Tout d'abord, il faut savoir combien de vols d'entraînement à basse altitude s'effectuent réellement au Canada. Dans le cas de NORAD, il n'y a aucun vol à basse altitude par un avion affecté à NORAD, sauf dans les zones désignées qu'utilisent nos propres centres d'entraînement, comme celle de Cold Lake en Alberta.

Cependant, pour les vols d'entraînement à basse altitude de ses navigateurs, le Strategic Air Command des États-Unis emprunte parfois des corridors autorisés au Canada. Il arrive qu'à des fins d'entraînement, des chasseurs canadiens affectés à NORAD interceptent ces avions et volent à basse altitude pendant de brèves périodes.

Je doute toutefois que ces vols préoccupent le député. De même, à proprement parler, l'OTAN n'effectue aucun vol d'entraînement à basse altitude au Canada. Cependant, trois pays membres de l'OTAN sont autorisés à effectuer des vols d'entraînement à basse altitude à partir de Goose Bay, au Labrador, en vertu d'accords bilatéraux avec le Canada. On dit souvent qu'il s'agit de l'entraînement de l'OTAN.

Je n'ai rien à redire au sujet de cette expression, sauf qu'elle est tout à fait inexacte. L'OTAN avait envisagé à un moment donné d'installer un nouveau centre d'entraînement aux vols d'appui tactique à Goose Bay. Au début de 1990, il a renoncé à ce projet. Donc, le projet d'installation d'un centre d'entraînement aux vols d'appui tactique et aux armes tactiques, dont il est question dans la motion, a été abandonné.

Toutes les observations que je ferai aujourd'hui au sujet de Goose Bay porteront donc sur nos ententes bilatérales et non sur le centre mentionné dans la motion.

Pour saisir l'importance de la proposition du député, il faut comprendre pourquoi les vols d'entraînement à basse altitude sont nécessaires. C'est regrettable mais beaucoup de gens sont portés à croire que les pilotes alliés font des vols à basse altitude uniquement pour pouvoir survoler les pays de l'Europe de l'Est sans être détectés lorsqu'ils sont en route pour lancer une attaque surprise.